



Pour mieux répondre aux enjeux de santé de la région Ile de France,
La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Ile de France démarre la concertation sur les
schémas d'organisation de l'offre de soins et de santé francilienne

.

La CRSA IDF a débuté lors de son assemblée plénière, mardi 24 janvier 2012, la concertation sur les principaux schémas d'organisation de la santé en Ile de France. Ces schémas doivent permettre la mise en oeuvre des orientations du Plan Stratégique Régional de Santé de l'Agence Régionale de Santé IDF, qu'elle avait adopté le 12 juillet 2012.

Ce 24 janvier, les grands enjeux du Système de Santé Régional ont été abordés : schéma d'organisation médico-sociale, schéma prévention et enfin volets ambulatoire, permanences des soins des établissements de santé et biologie médicale du schéma d'organisation des soins.

La concertation sur ces schémas se poursuivra jusqu'à l'automne prochain.
Mais Il ressort déjà de cette première présentation qu'un immense travail de clarification a été effectué mais qu'il reste beaucoup à faire.
Ce qu'il conviendrait de retenir des débats du 24 janvier, parmi de nombreux échanges, c'est d'abord la nécessité d'approfondir encore les schémas à partir des parcours de santé des usagers en travaillant les questions de définition, contenu, visibilité, coordination, lieu, commencement et fin, et de financement des parcours. C'est ensuite l'interdépendance entre les schémas eux-mêmes qui interroge chacune de leur mission en tout ou partie.

Ainsi sont posées les questions de coordination et de transversalité qu'il est maintenant nécessaire d'imaginer. C'est donc un travail passionnant et porteur d'espoir qui doit continuer. A la suite de ce premier débat qui a suscité un fort intérêt des membres de la conférence, avec une forte participation et de nombreux échanges, un deuxième débat sera organisé le 20 mars prochain avec l'adoption d'un Avis d'étape nourri des contributions des acteurs de la démocratie

sanitaire de la Région.

Pour rappel : Quelles sont les missions de la CRSA ?

Créée par la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires - dite loi « H.P.S.T. », la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie est une instance stratégique de démocratie sanitaire qui concourt à la mise en oeuvre de la politique régionale de santé, en formulant des avis sur ses modes d'élaboration, de suivi et d'évaluation.

Présidée depuis le 1er juillet 2010 par Thomas Sannié, la CRSA Ile de France comprend 99 membres repartis en 8 collèges. Sont notamment représentés au sein de ces collèges les collectivités territoriales, les usagers et associations, les conférences de territoire, les organisations représentatives des salariés, des employeurs et des professions indépendantes, les professionnels du système de santé, les organismes gestionnaires des établissements et services de santé et médico-sociaux, les organismes de protection sociale.

La CRSA organise son travail autour d'une assemblée plénière, d'une commission permanente et de quatre commissions spécialisées correspondant aux domaines de compétence de l'Agence Régionale de Santé Ile-de France : prévention, organisation des soins, médicosocial et droits des usagers.

Elle a à rendre un avis sur le Projet régional de santé (P.R.S.), le Plan stratégique régional de santé (P.S.R.S.), les projets des Schémas régionaux de prévention, d'organisation des soins et de l'organisation médico-sociale.

La C.R.S.A. a également à déterminer les questions de santé qui donnent lieu aux débats publics qu'elle organise et établit chaque année un rapport sur son activité. En outre, elle rend un avis sur le rapport préparé, chaque année, par sa Commission spécialisée, portant sur «

l'évaluation des conditions dans lesquelles sont appliqués et respectés les droits des personnes malades et des usagers du système de santé, de l'égalité d'accès aux services de santé et de la qualité des prises en charge ».